

Procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2025

Membres en exercice : 10 Membres présents : 09 Voix délibérantes : 10	L'an 2025, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire. Date de convocation : 19 septembre 2025	Année : 2025 Séance : 006
--	--	--

Présents : Messieurs DELNARD, DUFOUR, LAMBERT, MOINE, SESSA et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, DUVERT, SESSA

Absents : Monsieur COQUERY *Procuration à M. DELNARD*)

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BAUVY

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2025 est adopté

1 - Avenant au Bail Gendarmerie - Participation de la Gendarmerie aux travaux de sécurisation de la caserne de Saint-Dier-D'Auvergne (délibération n°1 – annule et remplace celle du 2 juillet 2025)

À compter du 1^{er} janvier 2021, un bail a été signé entre la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne et la Direction des Finances Publiques du Puy-de-Dôme concernant l'occupation de la Caserne de Gendarmerie. Un avenant n° 1 portant maintien du loyer au 1^{er} janvier 2024 a également été validé. Une délibération a accepté le 8 octobre 2021 la proposition de la mise en place d'un surloyer annuel à la condition que des travaux soient engagés. Ces travaux de sécurisation ayant été réalisés entre septembre 2021 et septembre 2024, un avenant n° 2 doit à présent constater la réalisation définitive de ces derniers et la majoration de loyer. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'avenant n° 2 à intervenir entre la Direction Départementale des finances Publiques du Puy-de-Dôme le montant du surloyer annuel et invariable qui s'élève à 7 754,55 € (sept mille sept cent cinquante-quatre euros et cinquante-cinq centimes). Ce dernier sera versé pendant 5 ans à compter de courant novembre 2025 suivant accord entre les parties. Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n° 2 et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

2 – Contrat d'Assurance du Personnel : agents relevant de la CNRACL (délibération n° 2)

Après étude de l'offre proposée par la société GROUPAMA CIGAC concernant le contrat d'assurance du Personnel des agents relevant de la CNRACL, le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à l'organisme GROUPAMA CIGAC et autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2026.

3 – Adhésion au service Retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (délibération n° 3)

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites crée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, le conseil municipal, décide d'adhérer au service retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL. Les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Madame le Maire est autorisée à signer la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Pour la Commune de Saint-Dier-d'Auvergne, le montant s'élève à 180,00 € par an pour sept agents concernés.

4 – Demande de subvention de l'Association « Les films du terrain » (délibération n°4)

L'association « les films du terrain » (association loi 1901) sise 20 rue Voltaire à MONTREUIL a réalisé durant le mois d'août un court-métrage ancré sur le territoire de la Commune. Cette dernière a souhaité travailler avec les acteurs locaux du lieu du tournage, impliquer le village et ses habitants, agriculteurs et apiculteurs locaux. Ce film a également vocation à circuler dans les festivals régionaux

et nationaux contribuant ainsi à mettre en lumière le patrimoine paysager et rural. Un budget a été établi et un soutien financier est demandé à la Commune afin de clôturer le projet. Le Conseil municipal, par sept voix pour et trois voix contre, décide d'attribuer une subvention à l'Association « les films du terrain » d'un montant de 500,00 € (cinq cents euros) et d'autoriser Madame le Maire à verser la subvention demandée.

5 – Questions diverses

- **Travaux à la cantine du Collège « François VILLON » (information)**

Madame le Maire informe l'assemblée que le début des travaux est reporté à juillet 2026. Un rendez-vous sera prévu entre la Commune et le Département afin de rédiger une convention d'occupation de la salle de l'Amicale Laïque et de définir les rôles et engagements respectifs de chaque collectivité durant la réalisation des travaux de la cantine du Collège.

- **Campagne de stérilisation des chats**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une campagne de stérilisation des chats va être organisée du 1^{er} octobre au 30 novembre afin d'inciter les particuliers à les stériliser. Cette campagne fonctionnera par un système de bons de réduction sans condition de ressources ni de bons limités par personne. Les administrés résidant dans le Puy-de-Dôme devront se rendre au refuge avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile afin de solliciter cette aide. Aucun bon ne sera délivré par mail ou voie postale.

- **Arnaques aux faux éboueurs (information)**

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a été destinataire ce jour d'un mail émanant du Syndicat du Bois de l'Aumône l'informant que depuis samedi, des usagers contactent leurs services, alertant sur des visites à leur domicile de faux agents.

Ces derniers se font passer pour des éboueurs intervenant pour installer de nouvelles poubelles en échange d'argent. Ils demandent également à rentrer au domicile des usagers.

Le SBA appelle ses usagers à la plus grande vigilance. En aucun cas, le SBA ne procède à ce genre d'acte, ni n'est autorisé à collecter de l'argent à domicile.

Les usagers peuvent alerter le SBA et signaler cette arnaque par mail à conseiluser@sba63.fr ou par téléphone au 04 73 647 444.

Un message sera également déposé par la Commune sur Panneau Pocket.

- **Point sur la situation du SIVOS (information)**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'une conférence des maires doit avoir lieu afin de faire le point sur la situation financière du SIVOS de Billom qui se dégrade fortement.

- **Cross de l'École Primaire (information)**

Madame le Maire informe l'assemblée que le cross de l'École Primaire aura lieu le jeudi 16 octobre au matin au stade de La Latte. Les conseillers municipaux sont conviés afin d'encourager les écoliers.

Le Maire
Nathalie SESSA



La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de Séance
Sylvie BAUVY

